

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DU DOUBS
 CANTON : Montbéliard-Ouest
 ARRONDISSEMENT : Montbéliard
 COMMUNE : BAVANS (25550)
 N° INSEE : 25048

Tampon Sous-préfecture

N° 37/2015

Nos réf. : AT/HB/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**



| | |
|---|--|
| DATE DE CONVOCATION : 11/06/2015 | L'an deux mil quinze le vingt cinq juin à vingt heures, |
| DATE D’AFFICHAGE : 25/06/2015 | Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de : Madame Agnès TRAVERSIER, Maire |
| NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 24 Votants : 27 Ayant donné procuration : 3 Absent excusé : 0 Absent : 0</i> | <i>Étaient présents :</i> TRAVERSIER Agnès, GIRARD Jean-Claude, ATAR Nathalie, JELIC Céline, GRISEY David, MORANDINI-HENRICI Séverine, VILMINOT Pascal, MULLER-FRAS Stéphanie, BORNE Aurélien, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, LALLAOUA Nora, NOIROT Catherine, SEGAUD Grégoire, DELMARRE Véronique, GORGULU Alpay, PLANÇON Aurélie, GLAB Grégory, GROSJEAN Aline, MAKSOUH Mourad, CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie, MORASCHETTI Élisabeth, LOUYS Jean-Pierre. <i>Étaient représentés :</i> DURY Bernard, LIPSKI Jean-Pierre, MÉRAUX Jocelyne |
| OBJET : <i>Forêt communale – Coupes Exercice 2015</i> | <i>Procurations données :</i> DURY Bernard a donné procuration à BORNE Aurélien, LIPSKI Jean-Pierre a donné procuration à GIRARD Jean-Claude, MÉRAUX Jocelyne a donné procuration à RADREAU Sophie. |
| RÉSULTAT DU VOTE : <i>- Pour : 27 - Contre : 0 - Abstention : 0</i> | Madame Catherine NOIROT est nommée secrétaire de séance. |

Par délibération n°68/2014 en date du 11/12/2014, le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission « Urbanisme – Travaux – Forêt – Cimetière », a fixé l'état d'assiette des coupes pour l'exercice 2014/2015.

Suite au martelage des bois des parcelles n°1 – 6p – 6i – 19i – 20i et 20r, les techniciens ONF ont estimé le volume destiné à l'affouage à environ 1 500 m³, qui représente plus de 2 200 stères de bois de chauffage.

Le total annuel moyen exploité par les affouagistes est de 1 100 à 1 200 stères.

Nous aurions donc environ 1 000 stères d'excédent.

Il apparaît donc judicieux de retirer de l'assiette des coupes 2014/2015 les parcelles 20i et 20r, ce qui diminuera sensiblement le volume de l'affouage 2015/2016.

Le Conseil Municipal, par 27 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention, décide de retirer de l'assiette 2014/2015 les parcelles 20i et 20r.

Fait et délibéré à Bavans, le 25/06/2015

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
 Transmise à la Préfecture le ...25/06/2015...

Publiée le ...25/06/2015...
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire



[Signature]